



Mariage d'un ressortissant UE avec Ressortissant Hors UE

Par **Hruch**, le **04/01/2019** à **00:14**

Bonjour,
Je suis de nationalité hollandaise, résident et salarié en CDI en France.
Je me suis récemment marié à une Tunisienne en Tunisie (notes: je possède aussi la nationalité tunisienne).
Quelle démarche dois-je effectuer pour que notre situation soit en règle?
Merci

Par **morobar**, le **04/01/2019** à **09:52**

Bonjour,
Pour un ressortissant français, il faut faire transcrire le mariage tunisien dans l'état civil français, en l'espèce auprès des services diplomatiques (service du Maghreb) à Nantes.
Peut-être qu'il existe une procédure similaire dans l'état civil néerlandais.